

DIMANCHE

5 JANVIER 1834.



TROISIÈME ANNÉE.

286.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est :

POUR LYON.		POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.	
Trois mois.	7 fr.	Trois mois.	9 fr.
Six mois.	13	Six mois.	17
Un an.	25	Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

VENTE AUX ENCHÈRES

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Entrez ! entrez ! messieurs et mesdames, profitez de l'occasion, profitez du bon marché.

Je vais avoir l'honneur de vous vendre, à un rabais considérable, les objets appartenant à la succession de défunte dame monarchie.

Silence par là ! nous allons commencer. — Les objets passeront de main en main ; je vous les recommande, ils sont très fragiles.

Attention !

Une couronne.

A combien la couronne ? Qui veut de la couronne ?

— Ne parlez pas tous à la fois. — Personne ne dit mot ?

Une fois, deux fois, trois fois. — Garçon, mettez cette couronne là au rebut.

Un sceptre.

Voyons, à combien le sceptre ? — Faites passer le sceptre à monsieur. — Un sou. — Monsieur a dit un sou ?

— A un sou le sceptre, personne n'en veut plus ?

— Adjugé le sceptre à un sou. — Voilà de quoi vous faire un excellent manche à balai.

Un trône.

Cet objet se recommande surtout à l'attention des dames.

— Vous me direz peut-être : Mais par le temps qui court, quel usage peut-on faire d'un trône ?

— Un trône ! au moyen d'une légère réparation, vous en ferez une délicieuse chaise percée.

Voyons : — Combien le trône ? — Madame a parlé, je crois ?

— Laissez approcher madame. — Admirez l'éclat de ce velours, appuyez votre main sur ce coussin.

— Comme c'est rembourré ! — Trois francs. — Ah !

— J'en étais bien sûr. — A trois francs le trône. — Trois francs cinquante. — Quatre francs. — A quatre francs le trône.

Personne ne dit mot ? — Adjugé à madame.

Un manteau royal.

Combien le manteau royal ? — Je ne vous garantis pas la finesse des broderies ; le dernier propriétaire

était si économe, qu'il aurait bien pu y substituer du faux.

Il y a du sang.

Monsieur dit qu'il y a du sang. — Oh ! ce n'est rien, on en trouve sur tous les manteaux royaux.

Combien le manteau royal ? — Personne ne dit mot ?

— Garçon, mettez ce manteau au rebut.

Un buste de roi.

Il est en plâtre. — Monsieur l'aimerait mieux en terre ? — J'en suis bien fâché, mais pour le moment je n'ai qu'un roi en plâtre.

A deux sous mon roi en plâtre. — Personne ne dit rien ?

— Mais messieurs, ce buste placé au haut d'une perche, sera un excellent épouvantail pour les oiseaux.

— Monsieur vient de me faire signe ? — Non. — Il paraît que je m'étais trompé. — Ah ! je vois maintenant ; c'est vous monsieur ?

— A deux sous. — Personne n'en veut plus ?

— Adjugé.

Un habit de député.

Ne faites pas attention aux taches de boue dont il est couvert.

— Combien l'habit de député ? — Je ne dois pas vous tromper, il est fait de pièces et de morceaux ; mais voici le carnaval, l'acquéreur pourra en faire un habit d'arlequin.

A deux francs l'habit de député. — A deux francs vingt-cinq. — Deux francs cinquante. — Trois francs.

— Personne ne dit mot ? — Adjugé à trois francs. — Faites passer l'habit à M. Blod, le costumier du théâtre de Lyon.

Une robe rouge.

Cette robe appartenait à un procureur-général. — Il y a de l'étoffe pour faire une douzaine de bonnets phrygiens.

Combien la robe rouge ? — A un franc. — Un franc dix. — Un franc vingt. — Personne n'en veut plus ?

— Adjugé à un franc vingt. — Je dois vous prévenir, monsieur, que celui à qui appartenait cette robe est mort enragé. Vous ne ferez pas mal de la tremper dans du chlore pour la désinfecter.

Une paire de balances.

Ces balances ont servi à rendre la justice sous défunte dame monarchie. — Les poids ont été égarés, mais c'est un bien petit malheur; ils étaient si faux, si faux!...

Combien les balances? — Qui veut des balances?

M. Poudret a dit un franc. — Personne ne dit rien? — Adjudé. — Voila, M. Poudret, deux bassins qui vont faire deux fort jolis plats à barbe. — Ils servaient depuis si long-temps à nous faire la queue!

Une *Collection de journaux ministériels*.

Le *Moniteur*, les *Débats*, la *France Nouvelle*, le *Courrier de Lyon*.

Combien cette collection? — Madame, je suis votre serviteur. — Vous arrivez bien tard. — Qui veut cette collection? — Mais, si je ne me trompe, n'êtes-vous pas, madame, à la tête de ce bel établissement situé quai Villeroi, à côté du corps de garde? Voila une excellente affaire pour vous. — A deux francs la collection de journaux pour madame. — Deux francs dix. — Il paraît que monsieur tient aussi un établissement inodore. — A deux francs dix. — Deux francs vingt. — Une fois, deux fois, trois fois. Adjudé à madame.

Une *caisse remplie de croix-d'honneur*.

Combien ces croix-d'honneur? — Mais n'est-ce pas M. Prat que j'aperçois là-bas? — Je ne me trompe pas. — Ah! M. Prat, j'espère que vous allez profiter de l'occasion. — Depuis deux ans vous n'en demandez qu'une, et cette caisse en contient deux ou trois boisseaux. — Il y en a pour vous, vos amis, et vos connaissances. — Eh! bien, vous gardez le silence? — Mais qui donc en voudra, si M. Prat n'en veut pas? — Dans ce cas je vais vous vendre la caisse. — A vingt centimes la caisse. — A vingt-cinq. — A trente centimes. — Personne n'en veut plus? — Adjudé à trente centimes. — Faites passer la caisse à M. Vachon-Imbert. Il aura les croix-d'honneur par dessus le marché.

Attendu l'heure avancée, et le peu de valeur des objets qui me restent, nous n'en ferons qu'un seul lot.

Voyez, examinez.

Un *toupet*. — Un *bandage élastique*. — Un *riffard*. — Une *peau de bête*, dans laquelle couchait naguère un grand prince. — Le grand *sabre de bataille* du susdit prince. Vous remarquerez qu'il est aussi neuf, que s'il n'avait jamais servi. — Le *vase* dans lequel les improstitués déposaient leurs votes impurs.

Grande rumeur dans la salle. — Les hommes prennent du tabac, les dames sortent leurs flacons. — On entend de tous côtés: Quelle horreur! quelle infection!

J'ai entendu parler d'infection. — Oui monsieur, ces bottes là infectent; c'est à ne pas y tenir. — Vous m'étonnez, ces bottes ont pourtant appartenu à un auguste personnage. — Pouah! — Monsieur a dit pouah! d'où je dois conclure que l'auguste personnage était affecté de l'inconvénient des pieds. Je vous prie de croire que ce n'est pas ma faute.

En ce moment, le public évacue la salle en tumulte. — Les quinquets sont brisés. Le crieur, resté seul dans l'obscurité, roule à travers le *toupet*, le *riffard*, le *bandage* et les *bottes*, maudissant et l'inconvénient des pieds et les guenilles de la monarchie.

Encore un Bienfait de la monarchie!

ÉTRENNES DU MOUTARD OTHON A LA GRÈCE.

Vous vous rappelez qu'un jour le neuf août vint nous dire:

« Il est temps de pacifier la Grèce qui s'épuise au sein de l'anarchie, c'est-à-dire, en l'absence de tout roi. Pour que l'ordre y règne, il faut un roi à la Grèce! »

Le remède vous parut alors fort peu efficace; mais enfin, s'il plaisait à la Grèce d'en essayer, nous n'avions rien à dire, sinon que la Grèce était une bien grande sottise, elle qui n'avait point de roi, d'en vouloir un à toute force.

Mais le neuf août ajouta: « Comme la Grèce ne se presse pas de prendre un roi de son choix, nous avons pensé, la Russie, l'Angleterre et moi, qu'il était urgent de lui en donner un du nôtre. C'est pourquoi nous lui avons choisi le prince Othon, charmant gamin de douze ans qui est fort bien élevé, qui ne met jamais les doigts dans son nez, et qui, s'il n'était bancal, borgne, rouge et bossu, serait un prince accompli.

Nous trouvâmes la prétention des trois puissances passablement étrange, et nous ne comprîmes pas trop quelle nécessité il y avait à vouloir imposer un roi à quelques millions d'hommes qui ne paraissent nullement s'en soucier. Mais ce qui nous parut plus burlesque encore que cette prétention, ce fut le choix du monarque. L'élection, par trois ambassadeurs, d'un petit morveux bavarois, sorte de *Quasimodo* royal, aussi riche de difformités que les rois ses frères le sont pour la plupart de vices, nous semble la bouffonnerie la plus plaisante de cette époque si fertile en bouffonneries de tout genre. Nous nous écriâmes tout d'abord: « Nous te reconnaissons bien là, ô neuf août! tu n'en fais jamais d'autres, grand farceur! »

Mais nous n'étions pas encore au bout de nos étonnements. Le neuf août ajouta: « Ce n'est pas tout que de nous être donné la peine de choisir un roi à la Grèce: il faut aussi le lui expédier. Or, ce roi est un vrai rat d'église. Il n'a pas le sou; et pourtant il lui faut quelques fonds, tant pour payer les frais de son voyage, que pour faire une petite emplette de dévouement, à son débotié. C'est pourquoi nous avons jugé qu'il serait à la fois utile à l'équilibre de l'Europe et généreux de notre part de nous cotiser pour faire au nouveau roi de Grèce un magot de vingt millions.

Pour le coup, nous jetâmes les hauts cris, et nous dismes que c'était déjà bien assez d'entretenir pour nous ou plutôt contre nous, une royauté qui nous coûtait le vert et le sec, sans aller faire encore les frais des royautés voisines. Nous n'avons pas tant à nous louer des rois, pour nous instituer nourrisseurs des rois.

A cela, le neuf août répondit que la monarchie pouvait seule importer en Grèce les bienfaits de la civilisation européenne; et comme on nous demandait notre argent, à nous prolétaires, avec l'exquise politesse qui distingue les détresseurs de grands chemins, force nous fut bien de ne pas le refuser, et d'attendre l'importation, dans l'Archipel, des bienfaits de la civilisation européenne.

Le premier de ces bienfaits a été LA GUILLOTINE: c'est un à-compte qui promet. On pendait en Grèce, on y guillotinerait dorénavant. On a déjà fait des expériences sur des ânes, et comme ces expériences ont

parfaitement réussi, on va tenter la première application sur des hommes.

Malheureusement, il ne s'est pas trouvé dans toute la Grèce un seul individu qui ait consenti à se faire bourreau. Il a fallu recourir à un Bavaois; de telle sorte que s'il est vrai, comme le dit Victor Hugo, que dans le système monarchique, le roi est la tête et le bourreau le bras, c'est la Bavière qui, en bonne mère, a voulu fournir à la fois à la Grèce la tête et le bras.

Le pape, toutefois, avait précédé le moutard Othon dans cette réforme philanthropique : la guillotine avait été introduite à Rome, grâce à l'intercession entreprise de notre ambassadeur près le St-Siège.

On assure aussi que c'est à l'influence du neuf août que la Grèce est redevable de cet immense bienfait. Il serait même bien possible que le neuf août eût fourni non seulement le conseil, mais encore l'instrument. Il est de fait que c'eût été une excellente occasion pour le placement de son échafaud politique, qui ne peut plus lui servir, grâce à l'attitude énergique des associations et du peuple de Paris.

La lettre suivante nous a été adressée par M. Williams, en réponse à la note insérée dans notre numéro de dimanche dernier. Nous regrettons de n'avoir pu revoir la mère de famille qui nous avait communiqué le fait dont nous avons parlé, afin de lui montrer cette réponse.

A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF DE LA *GLANEUSE*.

Lyon, le 24 décembre 1833.

Monsieur,

A la suite d'une lettre honorable pour moi, vous avez raconté une anecdote qui, si elle était vraie, serait de nature à me compromettre gravement aux yeux du public. Voici le fait dans toute sa simplicité; je laisse à vos lecteurs le soin d'en tirer les inductions convenables.

Le 17 ou le 18 de ce mois, c'est-à-dire, deux ou trois jours après mon arrivée à l'hôtel des Colonies, une mère de famille me présente son fils, enfant de trois ou quatre ans, qui avait totalement perdu la vue de l'œil droit depuis long-temps, et dont l'œil gauche était menacé d'un pareil malheur.

Toujours disposé à donner des consolations aux affligés, je dis à cette femme que j'espérais qu'avant quatre jours son enfant verrait la lumière des deux yeux. En effet, au bout de ce terme, l'œil gauche était devenu plus fort, et la paupière de l'œil droit était moins gonflée; mais cet œil, à mon grand étonnement, ne s'ouvrait pas encore.

Jedi dernier, le huitième ou neuvième jour du traitement, une amélioration sensible s'était manifestée aux deux yeux; mais la bonne femme, soit de sa propre idée, soit d'après des instructions étrangères, vint me déclarer qu'elle ne voulait plus de mes soins; j'insistai pour qu'elle me laissât continuer gratuitement; elle refusa, en disant que l'amélioration reconnue n'était due qu'au lait de nourrice avec lequel elle avait baigné les yeux de l'enfant le jour précédent.

Quant aux honoraires, elle m'en avait parlé lors de sa première visite, en appuyant sur son état de gêne. Je lui répondis que je traitais gratuitement les pauvres munis d'un certificat du commissaire de police, et qu'elle pouvait profiter de cet avantage; mais elle refusa et tint à me payer. Alors au lieu de *vingt-quatre francs*, ce qui est le plus bas prix de mon traitement pour une semaine, j'acceptai *douze francs*.

WILLIAMS,

Oculiste honoraire de S. M.,

Hôtel des Colonies, rue de la Préfecture n. 8.

Lyon.

Nous faisons recommencer aujourd'hui à neuf heures l'essai de la vente publique, dans les rues, d'écrits patriotiques. M. Chegaray trouvera difficilement matière à incriminer dans la publication mise en vente; car, elle consiste dans l'excellent discours de M^e Dupont sur la *Société des droits de l'homme*, suivi des plaidoieries énergiques qu'ont pas garanti les trois courageux avocats dont toute la France prononce le nom, de la suspension de l'exercice de leur profession. Nous avons le visa de l'autorité municipale; rien ne nous manque donc. Aussi, croyons-nous que malgré tout le zèle qu'ils mettent à servir leur maître, les gens du roi seront forcés à baisser l'aile et à laisser faire la vente.... Ils vont crever de dépit!

MM. Bernard, chef d'atelier et gérant de l'*Echo de la Fabrique*, et Martinon, chef d'atelier, se sont présentés ce matin, à huit heures, chez M. Sigaud, gérant de l'*Echo des Travailleurs*, accompagnés de M. Matrod, président de la commission de surveillance de l'*Echo de la Fabrique*, et l'un des rédacteurs de ce journal. M. Sigaud, après avoir déclaré n'avoir nulle connaissance de la note insérée contre MM. Bernard et Martinon, dans le n^o 18 de l'*Echo des Travailleurs* du 1^{er} janvier 1834, dans laquelle il est dit que: *MM. Bernard et Martinon ont sollicité la croix d'honneur pour leur conduite en novembre 1831*, a accepté, pour rendre raison de cette note, un rendez-vous pour midi au bureau de l'*Echo de la Fabrique*. M. Sigaud s'est présenté à l'heure convenue, accompagné de M. Falconnet, chef d'atelier, a de nouveau désavoué cette note, mais a refusé toute espèce de satisfaction à MM. Martinon et Bernard, déclarant qu'il lui fallait jusqu'au lendemain, à huit heures du matin, pour produire une prétendue lettre, sur l'attestation de laquelle la note calomnieuse avait été rédigée. Etonnés du délai demandé par M. Sigaud, pour la reproduction de cette lettre et la réparation vivement sollicitée, MM. Bernard et Martinon appellent lâches et infames calomnieux les hommes qui se sont associés à la publication de cette note, et tiennent également M. Sigaud pour un lâche et infame calomnieux, s'il persiste à reculer devant la réparation qui lui a été demandée en sa qualité de gérant du journal l'*Echo des Travailleurs*.

Agréés, M. le Rédacteur, nos salutations respectueuses.

Lyon, 4 janvier 1834.

BERNARD, Gérant.

MARTINON.

J'ai l'honneur de prévenir MM. les artistes et amateurs qui ont exposé au musée de cette ville, de venir retirer leurs ouvrages au secrétariat du palais des Beaux-Arts, de 9 à 2 heures.

Le Conservateur du Musée,

THIERRAT.

C'est mardi prochain qu'aura lieu le bénéfice de Mad. Herdlika. Tous les Lyonnais se disputeront le plaisir d'assister à cette représentation, afin de témoigner à la charmante actrice dont ils ont tant de fois applaudi la grace, le jeu et la voix, tout l'intérêt qu'ils lui portent. Le spectacle sera, d'ailleurs, composé de la manière la plus attrayante. — *Indiana*, drame en 5 actes, qu'on dit aussi bien fait pour exciter l'intérêt que le roman d'où il est tiré; *Deux jours ou la Nouvelle Mariée*, drame-vaudeville en deux actes, de M. Ancelot; enfin, *Richelieu à 80 ans*, autre vaudeville, ou plutôt comédie qui à elle seule suffirait pour attirer la foule.

ERRATUM.

La nécessité de diviser, pour la mise en page de notre supplément de dimanche dernier, la récapitulation des sommes reçues pour la *Tribune*, a fait commettre, à l'imprimerie, dans le total général, une erreur qui doit être rectifiée ainsi: au lieu de 937 f. 53 c. qu'on a fait dire à la commission qu'elle avait reçus, c'est 869 f. 25 c. qu'il faut lire.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DU CHARIVARI,

CONDAMNÉ A 5,500 D'AMENDE PAR LES JUGES DE CHARLES X.

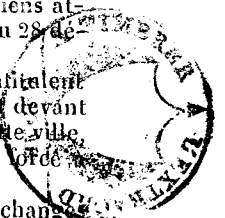
Collecte faite dans une assemblée de sectionnaires Lyonnais de la *Société des Droits de l'Homme*, 31 f. 80.

Monsieur le rédacteur,

Au nom des disciples de Fourier à Lyon, je viens attester la vérité des faits avancés dans sa lettre du 28 décembre dernier, par notre ami, M. Berbrugger.

Oui! les membres de la Société d'échanges s'initient disciples de Fourier! et cela est si vrai, que c'est devant moi et en présence du gérant d'un journal de cette ville, que M. Mazel jeune prenait ce titre que je l'ai vu quitter!

Oui! l'un des membres de cette Société d'échanges s'est pavané des ouvrages de M. Fourier, le croyant mort! et celui-là est encore M. Mazel jeune. Et s'il nous fallait comme preuve, faire descendre jusqu'à lui l'autorité du nom de l'inventeur de la théorie sociale,



nous le ferions, quelle que soit du reste notre répugnance à cet égard.

Non! M. Berbrugger, *disciple de Fourier*, n'a jamais été l'apôtre du fondateur de l'échange, et il n'a, par conséquent, nul besoin de désavouer sa noble et ancienne croyance. — Cette assertion est, comme le démenti formel de M. Ravet, une méprisable imposture.

Je ne m'altacherai pas ici à prouver que le système d'échanges est emprunté à la *théorie sociétaire*; car mon intention n'est pas de discuter avec M. Ravet, qui ne la connaît pas plus que le *cercle vicieux* dans lequel roule la société, et qui n'a pas plus appris le dictionnaire des *convenances* que celui de la réforme sociale, proposée par M. Fourier. — Ainsi je me hâte de terminer cette lettre en émettant de nouveau l'espoir que le public ne nous confondra nullement avec les membres de la Société des échanges, bien que ces messieurs aient cru devoir s'emparer de ce titre (la réforme industrielle et commerciale), qui depuis deux ans est celui du journal publié par notre maître et ses disciples de Paris.

Pour nous, nous nous croyons déjà riches du titre de

disciples, nous gardons pour notre maître celui de réformateur social, et nous sommes loin de porter envie à la philanthropie assez largement escomptée de MM. de la Société d'échanges.

Agréé, etc.

RIVIÈRE cadet,

Disciple de Fourier, au nom des disciples de Lyon.

GLANE.

On dit qu'un prince vient de faire l'acquisition d'une bête arabe. Que n'a-t-il pris son père?

— Le roi disait à un député: « Voulez-vous quelque chose? » Sur un signe affirmatif de ce dernier, il lui donna la main et la croix d'honneur. — Ce M. est drapier.

— La diplomatie veut absolument atteler deux *remes* au char monarchique.

— Quel rapport trouvez-vous entre la justice et une caraffe d'orgeat? — Elles se font toutes deux avec des *amendes*.

— Un journal ministériel prétend que le gouvernement a ouvert à la nation une nouvelle route. Nous soutenons, nous, qu'il lui en a ouvert trois: le mont-de-piété, l'hôpital et la morgue.

— On demandait à un prolétaire: « Quel jeu préférez-vous? » L'écarté, répondit-il, parce qu'à ce jeu on peut retourner le roi.

BULLETIN DES ANNONCES.



THÉÂTRE DES BEAUX EFFETS ET MERVEILLES DE LA NATURE, OU DÉMONSTRATION DES CONNAISSANCES UTILES.

M. Cautru, professeur de physique, a l'honneur de prévenir qu'il donnera, aujourd'hui dimanche, une séance composée de différentes expériences qui n'ont point encore paru.

On commencera à 6 heures.

La séance aura lieu dans une des salles du bâtiment de la Halle-aux-Blés. On est prié de voir l'affiche du jour.

Fonds de quincaillerie et de chambres garnies, dans le meilleur quartier de la ville, à vendre, pour cessation de commerce. S'adresser au bureau du journal.

Un chef d'atelier, possesseur d'un procédé nouveau pour confectionner les bottes et souliers sans coutures, et jouissant d'un grand crédit commercial, désirerait trouver un associé qui pût, en même temps, fournir une mise de fonds et tenir les écritures.

S'adresser, pour les renseignements, au bureau du journal.

En vente, chez M. Baron, libraire, rue Clermont, EPAMINONDAS, tragédie patriotique, par M. L. M. Perenon.

PRIX: 4 f. 50 c.

Traitement végétal

pour la guérison radicale des dartres et maladies secrètes sans mercure.

Ce traitement prescrit par M. Giraudeau de St-Gervais, docteur-médecin à Paris, guérit radicalement les *Dartres*, *Gales* anciennes, *Écoulemens* rebelles, *Syphilis* etc.; il remédie aux accidents *mercuriels*, et c'est le seul qui convienne aux enfans, aux nourrices et aux femmes.

(Consultations gratuites par correspondance.)

S'adresser au docteur, rue Richer n. 6 (bis) à Paris, ou à son correspondant à Lyon, Vernet, pharmacien place des Terreaux.

AVIS AUX OUVRIERS SERRURIERS.

Suivant le mode établi dans la capitale, MM. les maîtres serruriers de la ville de Lyon et ses faubourgs, ont établi un bureau central, situé rue Ecorche-Bœuf, n. 18, chez M. Sabatier, marchand de vin. L'ouvrier pourra se présenter gratis pour obtenir de l'ouvrage; on lui donnera les renseignements nécessaires pour en obtenir.

Le président: CHAVELET.

FAGE, secrétaire.

Maladies secrètes et cutanées.

SIROP DÉPURATO-LAXATIF DE SENE, *

Publié par ordre exprès du gouvernement.

Prépare par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n. 25, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume

pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que *Dartres*, *Gales répercutées*, *Boutons*, *Rougeurs*, *Pustules*, *Écoulemens anciens ou recens*, *Fleurs blanches des Femmes*, etc., etc.; il remédie également aux *accidens mercuriels*.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr gisant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco). Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2530 11)

LOTÉRIE d'un superbe lit en fer bronzé et doré, d'un goût moderne et d'un prix de quatre cents francs, à gagner au premier numéro sortant du premier tirage de février 1854, à la loterie royale de Paris. Prix du billet: 5 fr.

Les personnes qui voudront des billets pourront s'adresser au café de France, rue de la Préfecture, n. 3, et au bureau du journal.

EN VENTE :

Ouvrage de Chimie,

*Contenant 140 recettes pour les liquides en général, par M. le comte de G*** Lasoski, professeur de chimie et membre de l'Académie royale des Sciences.*

PRIX: 3 FRANCS.

Les personnes qui achèteront cet ouvrage recevront pour gratification les essences servant à fabriquer 40 bouteilles de liqueurs.

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur, qui se charge de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désirent.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile: l'auteur garantit également que celui qui possèdera cet ouvrage pourra soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surfinnes de différentes qualités, pour le prix de 24 sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, du vin de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, du vin de Lacryma-Christi.

NOUVELLE INVENTION.

Dans deux heures de temps on peut fabriquer 100 litres de bière pour le prix de 10 f., ce qui revient à deux sous la cruche. Cette fabrication se fait sans aucun ustensile. L'auteur donne toute garantie pour la réussite d'une bière parfaite.

Le prix de cette recette est de 20 fr.

L'auteur est visible tous les jours jusqu'à onze heures du matin, rue St-Côme, n. 10, au 2^{me}.

M. de Lazoski possède en outre une recette pour faire la bière à deux sous la cruche, sans qu'il soit besoin d'employer aucun ustensile.

J. FERTON, l'un des gérans.